

COMPTE RENDU DE REUNION SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Le 14 décembre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Vincent CAINAUD, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent : /

Secrétaire de séance : Marie-Dominique SELETTI

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 octobre 2020 ;
- Délibération : Modification du schéma communal de Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) ;
- Délibération : Utilisation de l'article 6713 « Secours et dots » inusité d'une valeur de 200€ ;
- Présentation des projets d'investissements 2021 : Rénovation église, PEI, rénovation appartement communal ;
- Délibération projet d'investissement 2021 : Rénovation de l'église ;
- Délibération projet d'investissement 2021 : PEI ;
- Délibération projet d'investissement 2021 : Rénovation appartement communal ;
- Délibération : Projet « Revitalisation cœur de village » ;
- Retours divers ;
- Informations et questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance

Marie-Dominique SELETTI est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 octobre 2020

Madame La Maire donne lecture du compte rendu de séance du 22 octobre 2020 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'approbation du compte rendu.

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération : Modification du schéma communal de DECI

Madame la Maire a rencontré Madame RIVES, cheffe de l'unité territoriale (UTE) du SMDEA sur Le Fossat le 2 décembre dernier. La problématique de la DECI pour la commune de Castex a été abordée. Madame RIVES propose le soutien et l'expertise du SMDEA pour évaluer en collaboration avec la mairie cette question :

- ➔ Le SMDEA va réaliser une étude sur la conduite d'eau principale de Castex, en centre de village, afin d'évaluer si une modification des bornes existantes en faveur de bornes à plus grosses section, permettrait d'obtenir le débit d'eau suffisant.

De plus, Madame TEQUI, Présidente du SMDEA, a fait part en réunion le 3 décembre, de la volonté du SMDEA de soutenir les communes confrontées à cette problématique.

Au vu de ces nouveaux éléments, Madame la Maire propose au conseil une modification du schéma communal de DECI afin de privilégier pour l'année 2021, la réalisation de l'installation de l'unique borne incendie pouvant, actuellement, avoir le débit suffisant et de reporter aux années suivantes l'installation de citernes souples.

Le schéma de DECI sera réévalué courant 2021 en fonction des retours du SMDEA sur l'étude à venir.

Madame la Maire propose au Conseil de délibérer sur la modification du schéma communal de DECI, comme présenté en annexe.

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération : Utilisation de l'article 6713 « Secours et dots » inusité d'une valeur de 200€

L'article 6713, « secours et dots », n'a pas été utilisée sur l'année en cours. Une parution dans le bulletin municipal a eu lieu en octobre afin d'encourager les personnes pouvant en avoir besoin à se manifester.

Madame la Maire propose au Conseil d'engager la somme dévolue pour des actions sociales locales :

- 150 euros à l'Association EntraideS Arize-Lèze qui aide les personnes en précarité alimentaire de nos vallées Arize Lèze en complément du Restau du cœur, de la Croix-Rouge et de l'épicerie sociale de Villeneuve du Latou. L'association tient une permanence au Fossat tous les deuxièmes mercredis du mois de 14 à 16 h au-dessus de la Croix-Rouge et au Mas d'Azil tous les premiers vendredis du mois de 10 à 11h30. Les personnes bénéficiaires sont essentiellement adressées par les assistantes sociales.
- 50 euros à l'Amicale des sapeurs-pompiers du Mas d'Azil. L'amical avait fait parvenir à la mairie une lettre informant des difficultés de financement de l'amicale des pompiers du Mas d'Azil. Ces difficultés se sont accrues compte tenu des restrictions sanitaires et de l'impossibilité pour ces professionnels d'organiser les manifestations habituelles leurs permettant le financement de cette association (loto, Sainte Barbe).

Madame la Maire propose au Conseil de délibérer sur l'attribution des sommes prévues à l'article 6713, et d'une valeur de 200€. Ces subventions seront imputées à l'article 6574.

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Présentation des projets d'investissements 2021 : Rénovation église, PEI, réhabilitation appartement communal

Restauration de l'église :

L'église de Castex, bâtiment communal classé au patrimoine de la commune, nécessite des travaux de restauration, urgent pour certain.

- Electricité : Actuellement l'église de Castex n'est pas aux normes au niveau électrique. Le risque électrique est présent et en l'état actuel nous ne pouvons accueillir du public en ces conditions : pas de terre, fils apparents, compteur obsolète.
- Toiture : La toiture a subi avec le temps des dommages et des infiltrations d'eau existent en nombre, certains depuis plusieurs années, d'autres plus récent en lien avec les événements venteux de ces derniers mois (tempête de mars 2020...). Le bâtî est fragilisé, notamment au-dessus du cœur de l'église et au niveau de la sacristie. De même, les persiennes du clocher sont cassées ou complètement absentes, entraînant des infiltrations d'eau dans le bâtî ;
- Peinture : Les peintures et support ont été abîmées du fait des infiltrations d'eau.

Madame la maire a contacté l'assurance de la mairie pour évaluer les dégâts pouvant relever de notre contrat. Un expert est venu sur site le 10 décembre à ces fins.

PEI :

Selon le schéma communal de DECI, l'installation d'un PEI doit avoir lieu chaque année jusqu'à garantir l'ensemble du village contre les risques incendies. Madame la Maire propose l'installation d'une borne incendie au niveau de Billa d'en Haut, seul emplacement actuellement pouvant garantir le débit d'eau nécessaire.

Réhabilitation appartement communal :

L'appartement communal situé en rez-de-chaussée subit une dégradation du bas de ses murs. Une humidité importante remonte dans les placoplâtres et détériore les supports. Des travaux légers ont permis à la locataire actuelle d'emménager dans des conditions de salubrité plus acceptables mais une rénovation plus complète est nécessaire afin régler le problème de fond et sera à prévoir dans les investissements futurs de la commune.

Le Conseil doit prioriser les demandes, toutes ne pouvant être financées sur l'année à venir.

Délibération projet d'investissement 2021 : Rénovation de l'église

Présentation des différents devis et du plan de financement possible.

DEPENSES	
DESCRIPTION	MONTANT
Electricité : Mise aux normes et en valeur	4 875.20 € TVA non applicable
Persiennes	2 408 € TVA non applicable
Toiture	11 090.50 € HT

TOTAL DEPENSES	18 373.70 € HT
----------------	----------------

RECETTES	
ORIGINE	MONTANT
Groupama Une franchise de 904.99 € est à payer.	6 525.30€
Reste à charge après assurance : 11 848.40€	
Etat DETR Participation 50 %	5 924.20€
Département 09 FDAL Participation 30 %	3 554.52€
Total Subventions 80%	9 478.72€
2 369.68€ restent à charge de la commune	
Autofinancement	2 369.68 €
20% du montant hors assurance	
TOTAL RECETTES	18 373.70 €

Madame la Maire propose de passer au vote afin :

- de valider ce plan de financement réalisé à partir des devis suivants :

- Entreprise PONS, d'un montant de 11 090.50 € HT ;
- Martial ALONZO, d'un montant de 4 875.20 € TVA non applicable ;
- GRIMAULT Charpente, d'un montant de 2 408 € TVA non applicable (déduction du changement zinc clocher d'un montant de 683.52 € du devis).

- d'autoriser Madame la Maire à réaliser les demandes de subventions au titre de la DETR et du FDAL.

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération projet d'investissement 2021 : PEI

Présentation du devis du SMDEA d'un montant de 3 002.43 € et du plan de financement :

DEPENSES	
DESCRIPTION	MONTANT
Implantation borne incendie « Billa d'en Haut »	3 002.43 € HT

TOTAL DEPENSES	3 002.43 € HT
----------------	---------------

RECETTES	
ORIGINE	MONTANT
Etat	
DETR Participation 50 %	1 501.22 €
Département 09	
FDAL Participation 30 %	900.73 €
Total Subventions 80%	2 401.95 €
600.48 € restent à charge de la commune	
Autofinancement	600.48 €
TOTAL RECETTES	3 002.43 €

Madame la Maire propose de passer au vote afin :

- de valider ce plan de financement réalisé à partir du devis suivant :

- SMDEA, d'un montant de 3 002.43 €.

- d'autoriser Madame la Maire à réaliser les demandes de subventions au titre de la DETR et du FDAL.

Les travaux seront conditionnés par l'attribution des subventions.

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération projet d'investissement 2021 : Réhabilitation appartement communal

Le projet de réhabilitation de l'appartement communal nécessite l'obtention de plusieurs devis, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de décision ce jour.

Le dossier sera constitué sur l'année à venir et sera alors reposé en séance du Conseil.

Délibération : Projet « revitalisation cœur de village »

Compte tenu de la mise en vente importante et rare en cœur de village de plusieurs bâtis et terrains ;

Compte tenu des finances de la commune et de la fin des encours de prêt en 2021 permettant à la commune de porter des projets d'investissements conséquents ;

Compte tenu des investissements passés de municipalités précédentes pour aménager le cœur du village et maintenir un cœur de village vivant ;

Compte tenu de l'état actuel des logements du village, présentant peu de mixité d'habitat (locatifs, appartement, Personne à Mobilité Réduite -PMR-) ;

Compte tenu des besoins croissant de la population Ariégeoise de logements à loyer encadré ;

Compte tenu des nécessités d'investissements financiers à réaliser par la commune afin de garantir une sécurité financière pour les années à venir ;

Madame la Maire propose au Conseil la réalisation d'un projet de revitalisation de cœur de village, projet d'envergure. Ce projet s'articulera autour des nécessités énergétiques et climatiques de demain, dans le soutien de l'économie et filières locales et soutiendra la mixité sociale, générationnelle et participative.

Le phasage prévu est le suivant :

- Phase 1 : Réalisation de logements sociaux par réhabilitations en cœur de village d'un logement vacant et d'un logement indigne et insalubre, création de logement en accessibilité PMR, création d'espaces partagés.
- Phase 2 : Conception paysagère favorisant les mobilités douces et convergentes vers le cœur de village. Ces parcours auront pour but de permettre une mobilité accrue en cœur de village, créer des lieux de rencontres, favoriser la citoyenneté et la socialisation. L'autonomie de déplacement pour les personnes âgées ou PMR est à prendre en compte. Les conceptions paysagères devront tenir compte des contraintes climatiques à venir.
- Phase 3 : Création d'infrastructures permettant le dynamisme économique, social et culturel en centre de village : Café culturel/commerce proposant des circuits-courts, halle pour marché couvert et manifestations, atelier municipal.

Discussions du Conseil : Monsieur CAINAUD Vincent vote contre le projet qui, pour lui, n'a pas été assez débattu au sein du conseil en amont de cette réunion. Et qui selon lui, ne tient aucunement compte des divers projets d'acquisitions privées qui se sont manifestées à l'occasion de cette vente immobilière importante. Une mixité public/privé lui semblait envisageable et préférable.

Votants : 6

Votes pour : 5

Votes contre : 1

Abstentions : 0

Retours divers

*Campagne de stérilisation de chats : 19 chats ont été stérilisés (14 femelles et 5 mâles).

* Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), retour sur le groupe de travail de la communauté de communes Arize-Lèze (CCAL) par Madame Mélanie COT.

Informations et Questions diverses

- * Rencontre citoyenne : « Castex 200 ans d'urbanisme ». Proposition de rencontre autour d'exposition sur l'urbanisme depuis 200 ans à Castex ; présentation du prochain PLUI et des possibilités d'expressions citoyennes ; présentation du projet « revitalisation cœur de village ».
- * Départs et arrivées sur les logements communaux.
- * Tarification eau du cimetière.

La séance est levée à 21h30.

Fait à Castex, le 15 décembre 2020

Madame La Maire,
Anne COURTIAL

